

Altana, Beiten Burkhardt et Nctm s'associent pour former une nouvelle alliance européenne de cabinets d'avocats

ADVANT est créée pour être un partenaire juridique de premier plan pour les groupes qui se développent en Europe

MILAN, MUNICH et PARIS (15 septembre 2021) – Trois cabinets européens de premier plan annoncent la création d'une nouvelle association de cabinets d'avocats - **ADVANT** - qui a pour vocation d'être le partenaire incontournable des groupes internationaux souhaitant s'implanter ou se développer en Europe.

ADVANT est créée par trois cabinets d'avocats d'affaires indépendants : Altana (France), Beiten Burkhardt (Allemagne) et Nctm (Italie). Les membres d'**ADVANT** sont des cabinets de forte notoriété dans leurs juridictions respectives. Chacun d'entre eux offre une expertise reconnue dans de multiples pratiques du droit des affaires et secteurs d'activités.

Les membres d'**ADVANT** accompagnent ensemble les groupes étrangers dans leur implantation ou leur développement en Europe tout en continuant naturellement à accompagner leurs clients dans leurs pays respectifs, comme à l'international. Les cabinets membres de l'alliance adjoignent désormais **ADVANT** à leur propre marque mais demeurent des personnes morales indépendantes.

Avec un chiffre d'affaires cumulé de 216 millions d'euros réalisé en 2020 et une équipe composée de plus de 600 professionnels, dont plus de 140 associés en capital, **ADVANT** est l'un des plus grands partenaires juridiques d'Europe. L'alliance est actuellement établie dans 13 bureaux en Europe (Berlin, Bruxelles, Düsseldorf, Francfort, Hambourg, Londres, Milan, Munich, Paris, Rome) et dans le monde (Beijing, Moscou, Shanghai).

ADVANT est structurée par un Verein suisse, et gérée par un Conseil d'administration composé de deux représentants de chaque cabinet membre. Dans les années à venir, l'association prévoit de développer une politique active en vue de l'adhésion de nouveaux membres sur d'autres marchés européens clés, dans le cadre d'une stratégie de croissance pour devenir un partenaire juridique incontournable en Europe.

Pour Jean-Nicolas Soret, représentant les associés d'ADVANT Altana :

« Il existe une opportunité unique sur le marché juridique pour un partenaire qui combine localement une compétence et un réseau de premier ordre avec une réelle capacité d'intervention à l'international et très ciblée sur l'Europe. ADVANT répond à la demande des clients de ses membres, en leur offrant une nouvelle perspective et un avantage distinctif lorsqu'ils cherchent à s'implanter ou à s'étendre en Europe. »

Philipp Cotta, associé gérant d'ADVANT Beiten, ajoute :

« Nos cabinets se connaissent et travaillent ensemble depuis de nombreuses années. Au fil des ans, il est devenu évident que nos valeurs et notre vision de l'avenir étaient tout à fait en harmonie. Nous sommes convaincus que nous sommes plus forts ensemble et que nous proposons une offre unique sur le marché qui nous permettra de devenir un acteur européen de premier plan. »

Et, selon Paolo Montironi, président d'ADVANT Nctm :

« Le fait d'aller de l'avant ensemble nous offre une plateforme qui nous permettra à tous de continuer à croître et à nous développer dans les années à venir. En s'appuyant sur un partenaire juridique ancré en Europe, nos clients bénéficieront d'un véritable avantage car nous leur offrirons en toute fluidité un accès à des experts reconnus dans chaque juridiction. Pour nos équipes respectives, l'association représentera un environnement de travail attractif et multinational pour des avocats qui correspondent à l'Europe dans toute sa diversité, créant de nouvelles opportunités de développement professionnel, de collaboration et d'épanouissement personnel. C'est gagnant-gagnant. »

FIN

Notes aux rédacteurs :

A propos d'ADVANT

ADVANT est une association européenne de cabinets d'avocats dont la position unique sur le marché permet d'offrir au client l'avantage de savoir naviguer dans l'environnement juridique et commercial complexe de l'Europe.

Les membres d'**ADVANT** sont des cabinets d'avocats de premier plan dans leurs pays respectifs.

ADVANT est l'un des plus grands partenaires juridiques européens, avec une équipe composée de plus de 600 professionnels, dont plus de 140 associés en capital, répartis sur 13 sites en Europe et à l'international.

L'association a été créée en 2021 par trois cabinets membres fondateurs – Altana en France, Beiten Burkhardt en Allemagne et Nctm en Italie.

Pour plus d'information, consultez notre site www.advantlaw.com.

A propos des membres d'ADVANT

- Fondé en 2009, [ADVANT Altana](#) est un cabinet d'avocats indépendant français composé de 85 avocats d'affaires et l'un des principaux cabinets d'avocats d'affaires.
- Fondé en 1990, [ADVANT Beiten](#) est un cabinet d'avocats indépendant comptant environ 260 avocats, conseillers fiscaux et experts-comptables et l'un des principaux cabinets d'avocats experts droit commercial en Allemagne.
- Fondé en 2000, [ADVANT Nctm](#) est un cabinet d'avocats indépendant comptant 262 avocats et comptables et l'un des principaux cabinets d'avocats experts en droit commercial en Italie.

Media Contacts

Félicité Schaeffer / Juliette Rohmer, GANTZER
+33 6 11 78 73 74 / +33 7 60 21 20 34
felicite.schaeffer@gmail.com / julietterohmer@gmail.com